

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE LA BOISSIERE

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU 13 JUIN 2019

Etaient présents : Jean-Claude CROS, Sabine CHAUSSAT, Régis LOUBET, Jessica MARTINEZ-DUPUIS, Victor PEREIRA, Roger PERRET

Etait excusé et avait donné pouvoir : Daniel PRUNIER (pouvoir à M. LOUBET)

Etaient excusés : Jean-Pierre BOUDES, Sébastien LAINÉ

Etaient absents : Rodolphe AUGÉ, Carine CHEYNET, Aurélie COIGNARD, Julie LABRY, Baptiste LALFERT, Sylvain SECONDY

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 6 juin 2019, le conseil municipal a été à nouveau convoqué pour le 13 juin 2019 à 20 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

1. A l'unanimité, décision de retenir l'offre de la SARL Solanid pour la fourniture de repas au restaurant des scolaires et à l'ALSH
2. A l'unanimité, décision de choisir le cabinet CGCB et associés afin de défendre les intérêts de la commune dans l'affaire Garcia C/ commune de La Boissière – requête en appel
3. A l'unanimité, décision d'engager tout recours nécessaire à la préservation des intérêts de la commune et de ses habitants à l'encontre des activités exploitées par la société BALGO, le cabinet CGCB représentera la commune
4. A l'unanimité, décision de retenir les offres des entreprises PEYRE Philippe et HAS TP pour la réalisation d'une partie des travaux Ad'ap
5. A l'unanimité, décision d'embaucher du personnel sur des emplois "parcours emploi compétences" (2 postes d'agent d'entretien 20h/35h et 1 poste d'agent d'entretien 24.5h/35h) à compter du 30 août 2019
6. A l'unanimité, modification du tableau des effectifs du personnel communal (emplois non permanents)
7. A 6 voix pour et 1 abstention (CHAUSSAT), approbation de la répartition des sièges du futur conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault établie sur la base d'un accord local.
8. Questions diverses

Vu pour être affiché le 20 juin 2019 conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 20 juin 2019,

LE MAIRE,

Jean-Claude CROS

